

Les Acteurs / Actu / Buildinvest apporte des garanties supplémentaires à ses opérations

Buildinvest apporte des garanties supplémentaires à ses opérations

05/05/2017

Par : Benoît Descamps

Le groupe Buildinvest, spécialiste de la défiscalisation immobilière en loi Malraux, vient de lancer une nouvelle offre de services : la charte « Belles Pierres ». Celle-ci se compose de cinq garanties :

- la garantie de faisabilité juridique et fiscale : délivrée par un cabinet juridique et fiscal, elle valide l'éligibilité fiscale de l'opération ;
- la garantie du respect des budgets des travaux délivrée par Cogeren (Compagnie générale de restauration) engageant à ne pas dépasser le budget des travaux HT qui est ferme et définitif ;
- la garantie d'exécution des travaux (également délivré par Cogeren) qui engage sur le respect du planning des travaux (hors cas de force majeure) ;
- la garantie de bonne fin des travaux (également délivré par Cogeren) qui s'engage sur l'assurance de la livraison de l'ouvrage ;
- et enfin, la garantie de mise en place du premier locataire, délivrée par Gescap III (société de gestion filiale de Buildinvest). A partir du quatrième mois, une indemnité de loyer égale à 80% du loyer brut non perçu est versée jusqu'à la mise en location dans le cas d'une absence de locataire dans les trois mois qui suivent la livraison.

« Les cinq points de cette garantie permettent de pérenniser encore mieux l'investissement et la confiance de nos clients. La notion de service est très importante dans le domaine de l'immobilier traditionnel, on estime qu'elle doit être tout aussi visible en matière d'investissement immobilier défiscalisé », explique Renaud Deneux, le directeur du développement du groupe Buildinvest.

Fondé par François Benais en 1970, le groupe Buildinvest est un spécialiste indépendant de l'investissement immobilier en loi Malraux. Il a réalisé un chiffre d'affaires de 150 millions d'euros l'an passé et compte 350 collaborateurs.

